

Lancement du programme Petites villes de demain

Article publié le 06/10/2020 sur mon-territoire.fr

Source: [Agence Nationale de Cohésion des Territoires](#)

Le jeudi 1er octobre 2020, la ministre Jacqueline GOURAULT du [Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales](#), accompagnée notamment par Christophe BOUILLON, Président de [l'Association des Petites Villes de France \(APVF\)](#) ainsi que par Yves LE BRETON, Directeur Général de [l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires \(ANCT\)](#) a lancé officiellement le programme « Petites Villes de Demain ».

L'Agence National de la cohésion des Territoires qui pilote ce programme précise que « *Petites villes de demain* » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire ».

Ce programme sera doté de 3 milliards d'euros dont 250 millions d'euros de soutien en ingénierie, sur 6 ans, soit la durée du mandat municipal, afin de financer des projets locaux sur les sujets de l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Ainsi, à l'inverse du programme « Action Cœur de Ville » (programme dédié à la redynamisation des centres-villes de 222 villes moyennes), la mise en œuvre du plan est décentralisée. Ce sont les Préfets de Département (au plus près du terrain et des territoires), qui auront jusqu'à début décembre pour faire remonter une liste de petites villes à accompagner, dans leur territoire. Les communes et intercommunalités seront désignées progressivement dans les différentes régions et départements à partir de l'automne 2020.

<https://www.youtube.com/watch?v=-yze8QLoKcC>

L'offre de services du programme rassemble les outils et expertises apportés par l'ensemble des partenaires nationaux, régionaux et départementaux, en soutien des projets de territoire conçus et portés par les communes et les intercommunalités

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises.
- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.



Ainsi, l'élu est accompagné tout au long de son projet, de l'idée aux impacts : apport en compétences, réseau pour s'inspirer et affiner ses idées, des financements supplémentaires, et enfin des impacts appréciés et valorisés.

Ce programme est guidé par 5 objectifs :

- Partir des territoires et de leur projet : l'Etat viendra soutenir les actions des acteurs locaux et non créer un nouveau projet
- Apporter une réponse sur mesure : ce plan vise à apporter une réponse au problème rencontré par chaque territoire
- Mobiliser davantage de moyens et recherche des formes nouvelles d'intervention : ce programme doit permettre de coordonner les moyens existants et les mettre à disposition de la commune
- Combiner approche nationale et locale : Petites villes de demain vient en appui de l'action déjà mise en place dans les territoires
- Se donner du temps : le plan se donne 6 ans, soit tout le mandat municipal, pour agir.

Construit par l'ANCT en étroite collaboration avec plus de 30 partenaires, ce programme d'appui national comprend déjà 60 mesures pour une approche cousu-main. Elles seront enrichies de nouvelles contributions des partenaires locaux et nationaux au fur et à mesure du déploiement du programme et de l'émergence des besoins.

Pour plus d'informations :

- www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45
- [Le guide du programme "Petites Villes de demain"](#)
- [Le catalogue des offres de service](#)

